

Carte de loisirs Procédure d'adhésion

À compter du 4 septembre 2018, une CARTE DE LOISIRS est requise pour tous ceux et celles qui désirent s'inscrire et participer aux programmes et aux activités offertes au Centre civique Mémorial régional.

La carte de loisirs peut être obtenue au comptoir du service à la clientèle du Centre civique Mémorial régional à partir du lundi 10 septembre, selon l'horaire suivant :

- Lundi au jeudi 9h à 11h et 13h à 15h
- Mardi 17h30 à 19h30
- Heures supplémentaires du 10 au 20 septembre Lundi au jeudi 16h à 19h30

CE QUI EST REQUIS:

- Le formulaire d'adhésion dûment rempli
- Une preuve d'identité et deux preuves de résidence avec nom et adresse, par demandeur (Voir document : *Preuves d'identité et de résidence acceptables*)
- Sans les documents ci-dessus, la demande ne sera pas traitée
- Une photo sera prise pour la carte de loisirs tous les demandeurs doivent <u>être présents au moment de la</u> demande d'adhésion

DÉFINITIONS:

RÉSIDENT - Réside dans les limites de la ville de Campbellton

NON-RÉSIDENT - Réside à l'extérieur des limites de la ville de Campbellton et à l'intérieur des limites régionales ci-dessous (limites incluses).

PARTENAIRE - Réside à l'intérieur des limites de la municipalité de Tide Head ou de la municipalité de Dalhousie

<u>VISITEUR</u> - Réside à l'extérieur des limites de la ville de Campbellton et à l'extérieur des limites régionales suivantes: Robinsonville N.-B. (Ouest), Charlo N.-B. (Est), Matapédia Qc (Ouest), Nouvelle Qc (Est)

Carte de loisirs requise pour les <u>programmes</u> uniquement - voir tableau: **QUAND LA CARTE DE LOISIRS**s'APPLIQUE-T'ELLE? — verso

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA CARTE DE LOISIRS:

Du 1^{er} Septembre au 30 juin

(Valide jusqu'au 31 août si le Centre demeure ouvert pour l'été – 2 mois en prime)

Le Centre civique Mémorial régional se réserve le droit de vérifier les cartes de loisirs. Les utilisateurs doivent avoir leur carte de loisirs avec eux en tout temps lorsqu'ils utilisent le Centre civique.

COÛT DE LA CARTE DE LOISIRS POUR LA SAISON 2018-2019 :

Résident – Sans frais (coût inclus dans le paiement de l'impôt foncier)

Non-Résident et Visiteur* - 200 \$ (plus taxe) (* Voir tableau: Quand LA CARTE DE LOISIRS S'APPLIQUE-T'ELLE? – verso)

Partenaire – Sans frais (Tide Head – inclus dans leur contribution annuelle / Dalhousie - échange de services)

Famille de 4 (Parent(s) - Enfants de moins de 18 ans) - 700 \$ (plus taxe) (chaque enfant additionnel – 100 \$ plus taxe)

Enfant de moins de 2 ans – Sans frais (doit être accompagné d'un adulte détenteur d'une carte de loisirs)

(5 \$ taxe incluse pour le remplacement de toute carte perdue ou volée ou pour un double – s'applique à tous)

FRAIS D'ADMISSION/INSCRIPTION:

Selon les barèmes tarifaires en vigueur au Centre civique Mémorial régional.

S'appliquent à tous (résidents, non-résidents (avec ou sans entente), partenaires et visiteurs).

MUNICIPALITÉS SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE DE LOISIRS:

Les municipalités ont la possibilité de conclure une entente avec la ville de Campbellton afin de couvrir le coût de la carte de loisirs pour leurs résidents. Campbellton facturera ces municipalités mensuellement pour le montant total. Vous pouvez vérifier auprès de votre municipalité pour voir si elle a choisi de conclure une telle entente.

QUAND LA CARTE DE LOISIRS S'APPLIQUE-T'ELLE?

ACTIVITÉ/PROGRAMME	RÉSIDENT	Non-Résident	NON-RÉSIDENT MUNICIPALITÉ AVEC UNE ENTENTE	Partenaire	VISITEUR
Admissions aux activités publiques (bain public, patinage public, squash, hockey shinny, marche, etc.)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Admissions/inscriptions à des programmes (Aquafit, leçons de natation, leçons de natation privées, etc.)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Inscriptions aux sports mineurs (Hockey, patin artistique, patinage de vitesse, Aquatika, nage Synchro, etc.)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

LA CARTE DE LOISIRS N'EST PAS REQUISE (RÉSIDENT, NON-RÉSIDENT AVEC/SANS ENTENTE, PARTENAIRE, VISITEUR) POUR:

- Les admissions aux évènements
 - (Parties des Tigres, Promotion Plus, concerts, spectacles, etc.)
- Les locations (non subventionnées)
 - (Location de glace, location de piscine, centre de congrès, fêtes d'anniversaire, etc.)
- Les tournois et compétitions
 - (Hockey, natation, etc.)
- Les écoles de danse, YMCA, judo, etc.
- Être admis(e) au Centre civique Mémorial régional
 - (Regarder les enfants pratiquer ou jouer au hockey, au bar, etc.)

INFORMATION:

S'il-vous-plaît appeler le (506) 789-2888.

